



PAD

- CONFIANCE MUTUELLE
- INTEGRITE
- PERFORMANCE

- Ateliers et formations conjoints de la douane et des opérateurs sous contrat ;
- Renforcement de l'Ethique dans le Partenariat Douane-Entreprises ;
- Enlèvement direct ;
- Projet pilote sur le Programme OEA ;
- Accord ou arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec d'autres administrations douanières.

CONTACTS:

📞 034 50 968 71 / 034 05 301 57 / 360

✉ oeapad@gmail.com



HONNEUR
REDEVABILITÉ
PROFESSIONNALISME
PARTENARIAT



PARTENARIAT POUR UNE PERFORMANCE MUTUELLE

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE
DE DÉDOUANEMENT



DEFINITIONS:

- « Procédure accélérée de dédouanement (PAD) » : procédure de dédouanement permettant l'enlèvement des marchandises après enregistrement d'une déclaration en douane, sans contrôle à la frontière autre qu'aléatoire, ou en termes de sélectivité, le circuit vert.
- « Contrôle aléatoire » : passage scanner et/ou vérification physique sur les opérations des bénéficiaires de la PAD sélectionnées de manière aléatoire par le système douanier.



AVANTAGES:

- Circuit vert 100% pour la mise en consommation directe (dédouanement rapide et transparent, gestion logistique plus rapide) ;
- Développement organisationnel de l'Entreprise ;
- Attention prioritaire au processus de dédouanement ;
- Contrôle de la valeur en douane à posteriori ;
- Meilleure image et crédibilité à l'échelle nationale et internationale (statut d'opérateur fiable et sûr) ;
- Meilleure relation avec la Douane ;
- Assistance permanente et personnalisée accordée aux opérateurs sous contrat (CEPO).

CONDITIONS:

Pièces et documents à attacher obligatoirement dans la demande MIDAC sous peine d'irrecevabilité :

- Attestation de situation contentieuse;
- Disposition d'un crédit d'enlèvement et d'un crédit PGN ;
- Attestation d'utilisation d'un système satisfaisant de tenue des documents commerciaux et de la comptabilité;
- Attestation de solvabilité bancaire;
- Derniers états financiers certifiés auprès de la Direction Générale des Impôts;
- Balance des comptes correspondant aux états financiers;
- Lettre d'appui du groupement professionnel;
- Liste prévisionnelle exhaustive de marchandises avec positions tarifaire ;
- Liste exhaustive des lieux et magasins d'entreposage des marchandises importées ;
- Organigramme simplifié;
- Registre du Commerce et des Sociétés;
- Noms et coordonnées d'une personne en tant que point focal;

Un contrat de performance régira l'accord entre l'entreprise bénéficiaire de la PAD et l'Administration des Douanes. Ce contrat évaluera mensuellement et individuellement la capacité des opérateurs à gérer la facilité qui leur est accordée.